

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

13 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de Mme JAMES Marie Laure, Adjointe au Maire.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Absents : 05

Pouvoir : 05

Date de convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Présents : Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Jean Paul BARRALON, André SAGNOL, Anne-Marie CHOMARAT, Denis BARRALON, Franck BARALON, Brice AULAGNON, Chantal SMAJDOR, Marie-Jo MONTEIL

Procurations : Jean Paul GIBERT, Sonia SOUVIGNET, Céline MASSARDIER, Sophie VALLA, François R2gis SABY

Absent(s) non excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : Franck BARALON

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions 2021 aux associations

Amicale des Sapeurs-pompiers	1500 €
Association Sportive - Section foot	800 €
Comité des Fêtes	1000 €
APPEL de l'école privée	560 €
Association les Tilleuls	100 €
Association anciens d'AFN et anciens combattants	200 €
Association des Parents d'élèves Ecole Publique	150 €
Le Rocher de Mazard	100 €
Club du 3ème âge	100 €
Association « Livres à Vous »	200 €
Groupe cyclotouriste	600 €
Société de chasse	100 €
Association Boule amicale	200 €
Association des donneurs de sang	250 €
Association Viens vivre à Montfaucon	500 €
Collectif pour l'avenir de Montfaucon	0 €
Bad in Montfaucon (Badminton)	600 €
Tennis	400 €
Secours catholique	0
Total	7360 €

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Diminution du loyer de LUXAM

Madame la première Adjointe expose aux membres du Conseil Municipal que le Maire a reçu dernièrement le Directeur de LUXAM qui rencontre actuellement des difficultés financières.

Mr le Maire propose donc au Conseil Municipal une réduction de loyer temporaire. Le loyer actuel est de 3531 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de passer le loyer à 3000 € HT à partir de janvier 2022 pour une durée de 6 mois.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Vente de foin sur pieds

Fixe pour l'année 2021, à 90.10 € l'hectare, le montant applicable pour la récolte de foin sur pied, à Monsieur BARRALON Jean Paul

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Location verbale

Fixe à 107.20 € le montant à payer pour l'année 2021 par Mr Henri SOUVIGNET.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Occupation du synthétique et du vestiaire 2 par le foot de Dunières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'accorder au foot de Dunières l'occupation du synthétique et des vestiaires du foot pour une redevance hebdomadaire de 40 € limitée à deux occupations par semaine en période hivernale.
 - Cette redevance sera réclamée sur présentation du planning d'occupation qui sera remis par le foot en Mairie
-

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h10.

Le secrétaire de séance



L'Adjointe au Maire

